

- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; Mme Nadine DILLESEGER ; M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Patrick CANIZARES ; M. Gaël CHARPENTIER ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Daniel FRADIN ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Jacques JAULIN ; M. Gérald VANEY ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Denis ROUYER ;
- CDA Royan Atlantique : M. Bernard POURPOINT ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Gérard PERRIN ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Philippe NEAU ;
- CDC Aunis Sud : M. François PELLETIER ;
- CDC du Bassin de Marennes : M. Philippe MOINET ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Jean-Claude GRENON ;
- CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC de la Haute-Saintonge : M. Bruno ROBERT ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc DAUGUET ;
- SIVOM Migron Villars Le Seure : Mme Agnès POTTIER ;
- SICN Montguyon et Montlieu la Garde : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- Département de la Charente-Maritime : M. Gérard PONS

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants

Représentants cantonaux et communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERES : M. Alain SERIS ;
- Canton de l'ILE D'OLÉRON : Mme Martine BELLOTTI LEMONNIER ; M. Patrice BRIDIER ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Fabrice LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Serge LETARD ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ;
- Canton de MARANS : M. Daniel BOURSIER ; M. Dominique PAPPAY ; M. Philippe NERON ; M. Florent YON ;
- Canton de ROYAN : M. Stéphane DEVOUGE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Alain RENOUX ;
- Canton SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ;
- Canton de SAUJON : M. Cyril REMBERT ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ; M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Johann LÉBOUCQ ;
- Ville de SAINTES : M. Laurent CHANTOURY ;

Représentants de groupements de communes :

- CDA Rochefort Océan : M. Thierry LESAUVAGE ;
- CDA Royan Atlantique : M. Serge ROY ;
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo : M. Francis GRELLIER ;
- CDC Aunis Atlantique : M. Joël DANSART ;
- CDC Aunis Sud : M. Olivier DENECHAUD ;
- CDC du Bassin de Marennes : François SERVENT ;
- CDC Cœur de Saintonge : M. Alexandre SCHNEIDER ;
- CDC Haute-Saintonge : Mme Cécile BIRON ;
- CDC de l'île d'Oléron : M. Luc COIFFÉ ;
- CDC Vals de Saintonge : Mme Annie POINOT-RIVIERE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM du Canton de Jonzac : M. Patrick BERTHELOT ; M. Christophe CABRI ;
- SIVOM St Bris des Bois St Césaire : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SIVU Brizambourg Bercloux Ecoyeux : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU Barzan Chenac St Seurin d'Uzet : M. Michel GENOUEL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le comité syndical et le bureau syndical, installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que le montant global des restes à réaliser 2024 s'élève à **2 132 568 € HT** et se décompose comme suit, en matériels commandés en 2024 dont l'arrivée n'aura lieu qu'en 2025 ou en projets liés à l'immobilier :

✓ Renouvellement de deux points à temps automatiques :	830 000 € HT	} 1 153 568 € HT
✓ Reconditionnement d'une niveleuse :	207 550 € HT	
✓ Renouvellement de cinq véhicules de service :	116 018 € HT	
✓ Achat terrain et construction bâti pour l'agence Est :	353 000 € HT	} 979 000 € HT
✓ Installation panneaux photovoltaïques en toiture du siège du Syndicat :	81 000 € HT	
✓ Installation d'une pompe à chaleur au siège du Syndicat :	90 000 € HT	
✓ Extension du bâtiment du siège pour l'installation de l'agence centre :	455 000 € HT	

Monsieur le Président explique que les principaux investissements envisagés pour 2025 sont les suivants :

➤ Projet Infrastructure de recharges de véhicules électriques

N'ayant pu démarrer en 2024, le projet d'installation de bornes de recharge sera porté en 2025 en parallèle des travaux de mise en place d'une pompe à chaleur et d'agrandissement du siège pour l'agence centre.

Ce projet répond au besoin de renouvellement du parc de véhicules avec des véhicules propres au regard des articles L228-8 et L224-8.1 du code de l'environnement et poursuivant la volonté du Syndicat de mettre en place un maximum d'éléments pour réduire son empreinte carbone.

2 bornes seront installées devant le Syndicat sur des emplacements déjà identifiés permettant de recharger 4 véhicules simultanément.

➤ Le projet de construction de bâtis pour deux agences :

Actuellement, le Syndicat de la Voirie dispose d'espaces de bureaux loués pour ses six agences et a souhaité dès 2023 s'orienter vers une stratégie d'acquisition de locaux, dont la 1ère étape est traduite par l'extension du Siège pour l'accueil de l'agence centre.

En 2024, cette stratégie a été confirmée par le projet d'acquisition d'une parcelle appartenant à la CDC Vals de Saintonge au profit de l'agence est, et dont la phase opérationnelle doit être réalisée en 2025.

D'autre part, deux autres agences, dont les coûts de location et charges ont été identifiés comme les plus importants, doivent être envisagées comme phases suivantes.

En effet, l'agence centre-ouest du Syndicat Départemental de la Voirie est installée à ce jour dans un bâtiment à Tonnay-Charente et dispose d'un espace de bureaux d'environ 76 m² dont le montant de location et charges s'élève à 17 985€ annuels.

Concernant l'agence ouest du Syndicat Départemental de la Voirie, ses locaux sont situés à Saint-Sulpice de Royan. Elle dispose d'un espace de bureaux d'environ 115 m² dont le montant de location et charges s'élève 16 502 € annuels.

Contrairement à l'agence est, dont la situation géographique, mais aussi et surtout l'accompagnement de et par la CDC Vals de Saintonge qui a permis de faciliter l'acquisition du terrain, les secteurs CARO et CARA constituent un exercice plus complexe.

En effet, ces 2 territoires connaissent une tension croissante liée à la diminution du foncier disponible, dont la 1ère conséquence est une élévation significative du coût.

Par ailleurs, les orientations nationales relatives à la trajectoire Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 amènent également les collectivités à gérer le foncier de manière différente d'un secteur à un autre.

Enfin, un positionnement géographique stratégique des agences territoriales est à prendre en compte afin de le rendre efficient face au territoire et périmètre d'intervention.

Au titre du budget 2025, il pourrait être envisagé l'acquisition de terrains, la réalisation d'études et un provisionnement pour construction de bâtis, tout en prenant également en compte la possibilité d'acquérir des locaux existants et d'en prévoir, le cas échéant, une réhabilitation.

➤ Proposition d'investissements pour 2025 :

Monsieur le Président présente les investissements envisagés en 2025, et portés dans la proposition de budget :

Les projets d'investissements s'entendent hors restes à réaliser 2024 et écritures d'ordre, à la somme de **1 019 432 € HT** et se décomposent comme suit :

<u>Immobilisations incorporelles</u>	45 000,00 € HT
✓ Frais d'études pour achat d'investissement	
✓ Publication pour achat d'investissement	
✓ Concessions et droits	
<u>Matériels de travaux publics roulants</u>	125 000,00 € HT
✓ 4 cabanes de chantier roulantes aménagées	
✓ Petits achats pour matériels de travaux publics roulants	
<u>Outillages de voirie et petits matériels techniques</u>	29 000,00 € HT
✓ Petits achats pour matériel de et outillage de voirie	
✓ Drone	
✓ 2 compteurs vélos	
<u>Matériels informatiques</u>	60 000,00 € HT
✓ Equipements informatiques nouveaux ou en renouvellement	
<u>Mobilier de bureaux</u>	10 432,00 € HT
<u>Matériels de téléphonie</u>	4 000,00 € HT
<u>Autres immobilisations financières</u>	4 000,00 € HT
✓ Dépôts et cautionnements	
<u>Opération bâtiment du siège comprenant études et travaux :</u>	156 000,00 € HT
✓ Frais d'études	
✓ Frais de publication	
✓ Infrastructures véhicules électriques	
<u>Opération immobilière pour deux agences :</u>	586 000,00 € HT
✓ Acquisition de terrain	
✓ Frais d'études	
✓ Frais de publication	
✓ Autres bâtiments publics (bureaux pour agences)	

Les investissements listés ci-avant seraient réalisés en autofinancement total.

Monsieur le Président sollicite l'avis du comité syndical sur ces différents projets d'investissements,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

LE COMITÉ SYNDICAL

à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

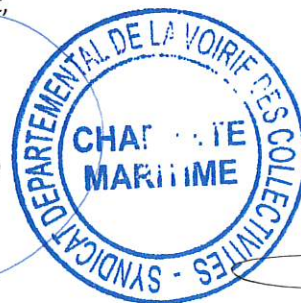
- D'autoriser Monsieur le Président :
- Pour les investissements hors opérations :
 - ✓ A réaliser les investissements précités,
 - ✓ A lancer les procédures de consultation nécessaires à leur acquisition et à signer les marchés correspondants.
- Pour les travaux d'extension du siège du Syndicat et infrastructures de recharge de véhicules électriques :
 - ✓ A poursuivre les études de maîtrise d'œuvre,
 - ✓ A réaliser une nouvelle mise en concurrence des différents travaux et à signer les marchés correspondants
 - ✓ A solliciter les différentes aides financières, si possible.
- Pour les investissements immobiliers des agences :
 - ✓ A réaliser les acquisitions foncières et à signer les actes notariés correspondants,
 - ✓ A réaliser les études,
 - ✓ A réaliser la mise en concurrence pour les travaux afférents et à signer les marchés correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le président,

Le secrétaire de séance,

Loïc GIRARD



M. Michel PEUENNER